

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

Renouvellement de l'autorisation environnementale du système d'assainissement du Légué (station d'épuration [traitement des eaux usées, traitement des boues par digestion anaérobie...], réseaux, déversoirs d'orages...)

Communes de SAINT-BRIEUC, PLOUFRAGAN, TRÉGUEUX, PLÉRIN, SAINT-JULIEN, PLERNEUF, LA MÉAUGON et TRÉMUSON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 14 février 2023, une enquête publique est ouverte du lundi 6 mars 2023 (9 h 00) au jeudi 6 avril 2023 (17 h 00). Cette enquête est organisée, suite à la réception, le 2 septembre 2022, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, du dossier de renouvellement de l'autorisation environnementale relative à la mise en conformité du système d'assainissement collectif du Légué sur les communes de SAINT-BRIEUC, PLOUFRAGAN, TRÉGUEUX, PLÉRIN, SAINT-JULIEN, PLERNEUF, LA MÉAUGON et TRÉMUSON. Ce dossier est présenté par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le dossier concernant le renouvellement de l'autorisation environnementale relative à la mise en conformité du système d'assainissement collectif du Légué sur les communes de SAINT-BRIEUC, PLOUFRAGAN, TRÉGUEUX, PLÉRIN, SAINT-JULIEN, PLERNEUF, LA MÉAUGON et TRÉMUSON est soumis à autorisation environnementale en application des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement et comprend une autorisation au titre de la loi sur l'eau conformément à l'article L. 214-3 du code de l'environnement (rubrique 2.1.1.0 de l'article R. 214-1 du même code). Au titre de la nomenclature des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) annexée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement, le dossier est également soumis à enregistrement (rubrique 2.9.1.0-B1) et à déclaration (rubrique 4.3.1.0-2).

Le dossier d'enquête publique contient :

- le dossier de demande d'autorisation environnementale qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation générale du projet et la mention des textes qui régissent cette enquête publique ;
- les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique :
 - l'avis de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du 19 septembre 2022 ;
 - l'avis de l'Office français de la biodiversité (OFB) du 17 octobre 2022 ;
 - l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc reçu le 27 octobre 2022 à la DDTM ;
 - l'avis de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne du 18 novembre 2022 ;
 - l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 10 novembre 2022 ;
 - l'avis de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Côtes-d'Armor du 21 novembre 2022 ;
 - l'avis du Syndicat mixte du port du Légué du 21 novembre 2022 ;
 - l'avis n° 2022-010119 du 16 janvier 2023 de l'autorité environnementale (Mission régionale d'autorité environnementale [MRAe]) ;
 - le mémoire en réponse de Saint-Brieuc Armor Agglomération aux avis émis lors de la consultation des services et à l'avis émis par l'autorité environnementale.

Monsieur Michel FROMONT, directeur général des services en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées peuvent, pendant toute la durée de cette enquête publique, prendre connaissance du dossier d'enquête publique (papier) dans les mairies de SAINT-BRIEUC, PLÉRIN et PLOUFRAGAN et au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération, aux heures d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête sera consultable en version numérisée dans les communes de TRÉGUEUX, SAINT-JULIEN, PLERNEUF, LA MÉAUGON et TRÉMUSON aux heures d'ouverture au public.

Le public pourra pendant la durée de cette enquête publique formuler ses observations ou propositions :

- soit sur le registre d'enquête mis à sa disposition dans chacune des mairies des communes précitées et au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de SAINT-BRIEUC (siège d'enquête) - place du Général-de-Gaulle - CS 72365 - 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- soit sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4489>. Les observations écrites exprimées sur les registres papier ou par courrier seront susceptibles d'être mises en ligne sur le registre dématérialisé.
- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra :

Lieux	Dates	Heures
Mairie de SAINT-BRIEUC - Salle du Conseil municipal (siège d'enquête) (voir adresse ci-dessus)	le lundi 6 mars 2023 le jeudi 6 avril 2023	9 h à 12 h 14 h à 17 h
Siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération - 5 rue du 71 ^{ème} régiment d'infanterie - CS 54403 - 22044 SAINT-BRIEUC Cedex 2	le jeudi 16 mars 2023	9 h à 12 h
Mairie de PLÉRIN	le jeudi 23 mars 2023	9 h à 12 h
Mairie de PLOUFRAGAN	le jeudi 30 mars 2023	9 h à 12 h

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.gouv.fr) et sur celui de Saint-Brieuc Armor Agglomération dédié à cette enquête (<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/information/actualites/enquete-publique-renouvellement-de-lautorisation-environnementale-du-systeme-dassainissement-du-legue-3635>).

A l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui la transmettra aux mairies des communes concernées pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr pendant un an.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à Saint-Brieuc Armor Agglomération : 5 rue du 71^{ème} régiment d'infanterie - CS 54403 - 22044 SAINT-BRIEUC Cedex 2 - tél. : 02 96 77 20 00 (Accueil) ou 02 96 58 51 75.